

Avis

Classes d'actions couvertes contre la duration

Le 30 janvier 2017, l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) a publié un avis sur les classes d'actions de fonds OPCVM. L'avis de l'AEMF a défini plusieurs principes qui s'appliquent aux classes d'actions d'OPCVM et affirmé que, selon l'AEMF, les classes d'actions couvertes contre la duration sont incompatibles avec ces principes. Par conséquent, les classes d'actions couvertes contre la duration ne seront plus autorisées pour les fonds OPCVM après une période transitoire.

Dans le cadre de la période transitoire, les classes d'actions couvertes contre la duration doivent être fermées aux **nouveaux investisseurs uniquement** à compter du 30 juillet 2017. Par conséquent, les classes d'actions couvertes contre la duration au sein des fonds Morgan Stanley Investment Funds seront fermées aux nouveaux investisseurs à compter du 30 juillet 2017.

La période transitoire prend fin le 30 juillet 2018, date à laquelle tout nouvel investissement dans des classes d'actions couvertes contre la duration sera interdit, y compris par des investisseurs existants. Morgan Stanley Investment Management compte mettre en place une solution visant à donner aux investisseurs accès à des investissements couverts contre la duration avant cette date.

Les classes d'actions couvertes contre la duration dans la gamme MS INVF peuvent être identifiées grâce à la lettre D qui figure dans l'identifiant de la classe d'actions (p. ex. AD).